

Télétravail, un combat quotidien pour faire évoluer les mentalités

Bureau Central, le 22 avril 2016 - n°13 /16

Le Télétravail est un sujet d'actualité et indéniablement d'avenir. Ce dossier répond à des contraintes sociétales (redéploiements, trajets domicile-travail de plus en plus longs, voire restrictions médicales).

Son importance entraîne certains syndicats à en oublier la légalité pour afficher leur adhésion. En effet, pour rappel, un syndicat qui n'a pas signé un accord ne peut signer un avenant sans adhérer au dit accord. Dans le cas présent, il s'agit de l'accord QVT (Qualité de Vie au Travail). Respectueux des mandats donnés par nos instances pour l'accord QVT et malgré la richesse des revendications apportées par FO lors des négociations, dont un certain nombre ont été satisfaites, nous n'avons pas signé l'avenant sur le Télétravail.

La qualité de vie au travail chez Air France : si la phrase semble douce aux oreilles, si c'est un joli nom pour un accord, la réalité est malheureusement tout autre sur le terrain. Les effets ravageurs de l'Accord sur le Temps de Travail commencent à se faire sentir sur les salariés, particulièrement ceux en horaires décalés.

Les possibilités illimitées du Digital empiètent largement sur les repos. La vision purement financière et dogmatique insufflée au plus haut de notre Entreprise met à mal une hiérarchie de proximité isolée et plonge les salariés dans des sentiments de révolte ou de fatalisme néfastes. Ces deux sentiments ne permettent pas de répondre sereinement aux enjeux vitaux pour notre avenir.

Les dossiers bloqués ou freinés sont nombreux. Il arrive parfois que la Direction ne donne aucune explication à ses refus malgré une validation locale. D'autres dossiers, plus sensibles, liés à des mobilités ré-organisationnelles ne trouvent pas la bienveillance que les salariés concernés sont en droit d'attendre.

Alors OUI, Force Ouvrière est à vos côtés pour développer le Télétravail mais Force Ouvrière, fidèle à ses mandats, préfère aider les salariés sur le terrain, plutôt que d'apposer une signature illégale ou d'écrire une lettre « factice ». De tels actes sont sans valeur, et d'autant plus lourds de conséquences pour un enjeu de cette importance.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général